

Projet éolien des Grandes Vallées

Commune de Neuvy-en-Dunois (28)

Société d'Exploitation du Parc éolien des Grandes Vallées



Attestations de la maîtrise foncière



13 rue Jacques Peirotes - 67000 STRASBOURG

Table des matières

1	Références cadastrales.....	3
2	Attestation de maîtrise foncière	4
3	Pouvoirs et autorisation des propriétaires en vues des demandes d'autorisation - Avis relatif aux conditions de démantèlement et de remise en état	5

1 REFERENCES CADASTRALES

Commune d'implantation	Code postal	Prefixe de la parcelle	Section de la parcelle	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle en m ²	Elements du parc
Neuvy-en-Dunois	28800	0	YY	25	48355	Éolienne E1 Câbles Survol E2 Chemin d'accès
Neuvy-en-Dunois	28800	0	YY	24	23339	Survol E1
Neuvy-en-Dunois	28800	0	YY	23	78429	Survol E1
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WA	8	194052	Eolienne E2 Câbles Survol E1 Chemin d'accès
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WH	16	26311	PDL Câbles
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WA	7	83405	Eolienne E3 Câbles Chemin d'accès
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WA	6	90271	Survol E3
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WH	22	47556	Survol E3 Câbles Chemin d'accès
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WH	23	18065	Survol E3 Câbles Chemin d'accès
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WH	24	58182	Eolienne E4 Câbles Chemin d'accès
Neuvy-en-Dunois	28800	0	WH	25	67781	Eolienne E4

Tableau 1 : Références cadastrales du projet éolien des Grandes Vallées



SAS Parc éolien des Grandes Vallées
Etoile Part-Dieu,
190 avenue Thiers,
69006 Lyon

Monsieur le préfet du Centre Val de Loire

Lyon le 24 avril 2025

OBJET : Attestation de maîtrise foncière

Je soussigné, Guillaume JUMEL, Directeur général d'Innergex France SAS, immatriculée au RCS de Lyon, sous le n° 818 579 559, atteste que la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS, immatriculée au RCS de Lyon, sous le n° 909 838 484, et dont le siège est à Etoile Part-Dieu 190 avenue Thiers 69006 Lyon, possède des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants des terrains sur lesquels sont implantés les éoliennes et les postes de livraison, ainsi que les autorisations nécessaires pour les accès et le passage de câbles, objets de la présente Demande d'Autorisation Environnementale en matière d'ICPE.

Ces accords prévoient notamment les autorisations pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien, notamment d'autorisation d'exploiter et les autorisations pour la réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses. Ces accords valent également sur les modalités de remise en état des parcelles lors de la fin d'exploitation du parc.

Cette attestation est destinée à faire partie intégrante du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Fait à Lyon

Le 24 avril 2025

Guillaume JUMEL
Directeur général
Innergex France

Innergex France
Siège social
Etoile Part-Dieu
190 avenue Thiers
69006 Lyon
France
Tél. +33 (0)4 26 46 03 96
SIRET: 818 579 559 00068
france@innergex.com | www.innergex.com

Bureau régionaux
Héméra
1 place Jourdan
87000 Limoges
France

Wojo Paris- Gare de Lyon
207 rue de Bercy
75012 Paris
France

Innergex France est une filiale d'Innergex énergie renouvelable inc.



**POUVOIRS ET AUTORISATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DES DEMANDES D'AUTORISATION.
AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT**

La commune de Neuvy-en-Dunois, collectivité territoriale dans le département d'Eure-et-Loir (28), personne morale de droit public ayant son siège social au 11 rue Jean Moulin, 28800, Neuvy-en-Dunois, identifiée au SIREN sous le numéro 212 802 771,

Représentée par son Maire, Monsieur Denis GOUSSU, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal à cet effet, en date du 04/04/2024, et cosignataire d'une convention relative à l'utilisation et l'aménagement des chemins ruraux en date du 18/10/2024 (« la Convention ») avec la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS, société par actions simplifiées au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers, 69006 LYON et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484,

Propriétaire des chemins ruraux suivants :

Chemin rural n°32 dit de l'Ormaie
Chemin rural n°34 dit des Grandes Vallées
Chemin rural n°43 dit de la Chéna
Chemin rural n°45 dit de la Terre aux Saints
Chemin rural n°46 de Melleville à Saintaville
Chemin rural n°47 dit de Maison Rouge
Chemin rural dit de la Parigodière

Le Maire,

Autorise la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS, et toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens,

À réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment les demandes d'autorisation d'exploiter, d'autorisation environnementale, de permis de construire, d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses,

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant les chemins ruraux ci-dessus définis ;

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature de la **Convention** et pendant toute la durée de validité (initiale ou le cas échéant prorogée) de la **Convention**.

Donne son accord sur les modalités de remise en état des chemins ruraux lors de la fin d'exploitation du parc éolien présentées à l'Article 6 de la **Convention** ;

Accepte que la présente autorisation puisse être utilisée par la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS dans le cadre de ses demandes d'autorisations administratives, notamment celles relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE). Ladite autorisation pourra également être utilisée par toute société du groupe auquel la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS appartient au sens de l'article L233-3 du code de commerce qui

DG





viendrait à se substituer à la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS dans le cadre du développement du projet éolien susmentionné.

Fait le 25 Avril à Neuvy en Dunois
Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

Le Maire, Monsieur Denis GOUSSU,

Date et signature le 25 Avril 2025

DG



Annexe 3
Pouvoirs et autorisations du(des) Propriétaire(s) en vue des demandes d'autorisation
Avis relatif aux conditions de démantèlement et de remise en état

Je (nous) soussigné(e)(s),

Monsieur Fernand CANAUD,
 Né le 01/05/1930 à Saint-Martin-Terressus 87400
 Époux de E.MASSON HENRIQUE
 Marié sous le régime de la communauté
 Le 19/10/74 à NOUES
 Domicilié S.M. E.MUE FAUPE 87240 AMBAZAC
 Agissant en qualité d'usufruitier,

Monsieur Pascal CANAUD,
 Né le 21/06/1975 à Limoges 87000
 Époux de V.E.Z.I.A.T Hélène
 Marié sous le régime de la communauté
 Le 25/08/11 à AGONAC
 Domicilié M. rue d'AGONAC 24460 AGONAC
 Agissant en qualité de nu propriétaire indivis,

Madame Sandra CANAUD,
 Née le 04/07/1978 à Limoges 87000,
 Épouse de
 Mariée sous le régime de
 Le à
 Domiciliée 22 Empanne de Flamboyants 24425 les Avirons
 Agissant en qualité de nu propriétaire indivis,

Dûment habilité(e) à l'effet des présentes et signataire d'une promesse de bail emphytéotique en date du 21/07/2024 avec la société Parc éolien des Grandes Vallées, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers 69006 Lyon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484,

Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivantes :

Commune	Code postal	Lieu-dit	Section	N°	Surface
Neuvy-en-Dunois	28800	La Terre aux Saints	WH	24	5ha81a82ca

Autorisons Parc éolien des Grandes Vallées, et toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens,

Bénéficiaire	Propriétaire	Exploitant
HK	SC PC PC	DL



À réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment demande de déclaration préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an, d'autorisation d'exploiter, d'autorisation environnementale, de permis de construire d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses,

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessus définis ; Cette autorisation est valable 6 ans à compter de la date de signature (sauf prorogation conformément aux présentes).

Déclarons avoir pris connaissance des conditions réglementaires dans lesquelles s'inscrivent ce projet, conditions qui ont été portées à ma connaissance dans le cadre de la proposition adressée par Innergex figurant aux Chapitres 2 et 3 des présentes, concernant les conditions de remise en état de notre (nos) parcelle(s) susmentionnée(s) lors de l'arrêt définitif du parc éolien ;

Donnons notre accord sur les modalités de remise en état de notre (nos) parcelle(s) lors de la fin d'exploitation du parc éolien ;

Acceptons que la présente autorisation puisse être utilisée par la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre de ses demandes d'autorisations administratives, notamment celles relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE). Ladite autorisation pourra également être utilisée par toute société du groupe auquel Innergex appartient au sens de l'article L233-3 du code de commerce qui viendrait à se substituer à Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre du développement du projet éolien susmentionné.

Fait le AMBAZAC à 21/07/24

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

Propriétaires :	Exploitant :

Bénéficiaire	Propriétaire	Exploitant
HK	SC PC FC	DL



**POUVOIRS ET AUTORISATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DES DEMANDES D'AUTORISATION.
AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT**

Je (nous) soussigné(e)(s),

Monsieur DURAND Jérôme,
Né le 13/12/1977 à Chartres (28),
Époux de M. Madame Adeline DURAND Nom Dumont
Marié sous le régime de Communauté
Le 16/6/2007 à Bonnereau
Domicilié Marchemais 28800 St-Hau/Helai
Agissant en qualité de propriétaire indivis,

Monsieur DURAND Cyril,
Né le 15/07/1972 à Chartres (28),
Époux de M. Madame Adeline Durand Nom Penineau
Marié sous le régime de la Communauté
Le 24/06/2002 à Saint Sigismond
Domicilié 46 route de Bellegarde Beauchamp 28800 Huilland
Agissant en qualité de propriétaire indivis,

Dûment habilité(e) à l'effet des présentes et signataire d'une promesse de bail emphytéotique en date du 30/09/2019 (« la Promesse »), transférée le 20/05/2022 à la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers 69006 Lyon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484,

Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivantes :

Commune	Code postal	Lieu-dit	Section	N°	Surface
Neuvy-en-Dunois	28800	Les Grandes Vallées	YY	23	7ha84a29ca
Neuvy-en-Dunois	28800	Les Grandes Vallées	YY	24	2ha33a39ca
Neuvy-en-Dunois	28800	Les Grandes Vallées	YY	25	4ha83a35ca

Autorisons la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS, et toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens,

À réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment demande de déclaration préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an, d'autorisation d'exploiter, d'autorisation environnementale, de permis de construire d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses,



Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessus définis ;
Cette autorisation est valable à compter de la date de signature de la Promesse et pendant toute la durée de validité (initiale ou le cas échéant prorogée) de la Promesse.

Déclarons avoir pris connaissance des conditions réglementaires dans lesquelles s'inscrivent ce projet, conditions qui ont été portées à ma connaissance dans le cadre de l'Article 13 de la Promesse concernant les conditions de remise en état de notre (nos) parcelle(s) susmentionnée(s) lors de l'arrêt définitif du parc éolien ;

Donnons notre accord sur les modalités de remise en état de notre (nos) parcelle(s) lors de la fin d'exploitation du parc éolien ;

Acceptons que la présente autorisation puisse être utilisée par la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre de ses demandes d'autorisations administratives, notamment celles relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE). Ladite autorisation pourra également être utilisée par toute société du groupe auquel la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS appartient au sens de l'article L233-3 du code de commerce qui viendrait à se substituer à la société Parc éolien des Grandes Vallées SAS dans le cadre du développement du projet éolien susmentionné.

Fait le St-Hau/Helai, à 18/3/2025

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

Propriétaires :	Exploitant :



POUVOIRS ET AUTORISATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DES DEMANDES D'AUTORISATION. AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT

Je (nous) soussigné(e)(s),

Monsieur LHULLERY Denis,
Né le 31/03/1963 à Chartes (28),
Époux de Elisabeth Lhuillery,
Marié sous le régime de la communauté,
Le 02/09/1984 à Neuvy,
Domicilié 6 rue des Epis d'Or, Neuvy-en-Dunois, 28800,
Agissant en qualité de propriétaire indivis,

Madame ARRONDEAU Elisabeth,
Née le 13/11/1963 à Chateaudun (28),
Épouse de Denis Lhuillery,
Mariée sous le régime de la communauté,
Le 02/09/1984 à Neuvy,
Domiciliée 6 rue des Epis d'Or, 28800, Neuvy-en-Dunois,
Agissant en qualité de propriétaire indivis,

Dûment habilité(e) à l'effet des présentes et signataire d'une promesse de bail emphytéotique en date du 26/05/2020 modifiée par avenant en date du 03/04/2024 (« la Promesse »), transférée le 20/05/2022 à la société Parc éolien des Grandes Vallées, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers 69006 Lyon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484,

Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivantes :

Commune	Code postal	Lieu-dit	Section	N°	Surface
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0025	6ha77a81ca
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0026	3ha41a01ca
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0016	2ha63a11ca
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0023	1ha80a65ca

Autorisons la société Parc éolien des Grandes Vallées, et toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens,

À réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment demande de déclaration préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an, d'autorisation d'exploiter, d'autorisation environnementale, de permis de construire d'autorisation de



défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses,

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessus définis ;

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature de la Promesse et pendant toute la durée de validité (initiale ou le cas échéant prorogée) de la Promesse.

Déclarons avoir pris connaissance des conditions réglementaires dans lesquelles s'inscrivent ce projet, conditions qui ont été portées à ma connaissance dans le cadre de l'Article 13 de la Promesse concernant les conditions de remise en état de notre (nos) parcelle(s) susmentionnée(s) lors de l'arrêt définitif du parc éolien ;

Donnons notre accord sur les modalités de remise en état de notre (nos) parcelle(s) lors de la fin d'exploitation du parc éolien ;

Acceptons que la présente autorisation puisse être utilisée par la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre de ses demandes d'autorisations administratives, notamment celles relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE). Ladite autorisation pourra également être utilisée par toute société du groupe auquel la société Parc éolien des Grandes Vallées appartient au sens de l'article L233-3 du code de commerce qui viendrait à se substituer à la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre du développement du projet éolien susmentionné.

Fait le 03/04/2024 à Neuvy-en-Dunois

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

Propriétaires :	Exploitant :
<p><u>Lhuillery Denis</u></p> <p><u>Lhuillery Elisabeth</u></p>	<p><u>EARL des épis d'or</u></p>



POUVOIRS ET AUTORISATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DES DEMANDES D'AUTORISATION. AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT

Je (nous) soussigné(e)(s),

Monsieur LHULLERY Denis,
 Né le 31/03/1963 à Chartes (28),
 Époux de E. Elisabeth, Lhullery,
 Marié sous le régime de la Communauté,
 Le 1^{er} 10 1984 à Dunoy,
 Domicilié 6 rue des Epis d'Or, Neuvy-en-Dunois, 28800,
 Agissant en qualité de plein propriétaire,

Dûment habilité(e) à l'effet des présentes et signataire d'une promesse de bail emphytéotique en date du 26/05/2020 modifiée par avenant en date du 31.04.2024 (« la Promesse »), transférée le 20/05/2022 à la société Parc éolien des Grandes Vallées, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers 69006 Lyon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484,

Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivantes :

Commune	Code postal	Lieu-dit	Section	N°	Surface
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0027	5ha45a62ca
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0030	5ha48a88ca
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0032	0ha65a30ca
Neuvy-en-Dunois	28800	La terre aux saints	WH	0022	4ha75a56ca

Autorisons la société Parc éolien des Grandes Vallées, et toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens,

À réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment demande de déclaration préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an, d'autorisation d'exploiter, d'autorisation environnementale, de permis de construire d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses,

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessus définis ;

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature de la Promesse et pendant toute la durée de validité (initiale ou le cas échéant prorogée) de la Promesse.

Déclarons avoir pris connaissance des conditions réglementaires dans lesquelles s'inscrivent ce projet, conditions qui ont été portées à ma connaissance dans le cadre de l'Article 13 de la Promesse concernant les conditions de remise en état de notre (nos) parcelle(s) susmentionnée(s) lors de l'arrêt définitif du parc éolien ;





Donnons notre accord sur les modalités de remise en état de notre (nos) parcelle(s) lors de la fin d'exploitation du parc éolien ;

Acceptons que la présente autorisation puisse être utilisée par la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre de ses demandes d'autorisations administratives, notamment celles relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE). Ladite autorisation pourra également être utilisée par toute société du groupe auquel la société Parc éolien des Grandes Vallées appartient au sens de l'article L233-3 du code de commerce qui viendrait à se substituer à la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre du développement du projet éolien susmentionné.

Fait le 31.04.2024, à Neuvy-en-Dunois

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

Propriétaires :	Exploitant :
<p><u>Lhullery Denis</u></p> 	<p><u>EARL Des Epis d'Or</u></p> 



POUVOIRS ET AUTORISATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DES DEMANDES D'AUTORISATION. AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT

Je (nous) soussigné(e)(s),

Madame IMBAULT Marie-Thérèse,
Née le 13/08/1942 à Louville la Chenard (28),
Épouse de IMBAULT François,
Mariée sous le régime de Communauté,
Le 26/10/2002 à Gourville la Chenard,
Domiciliée Gourville, Neuvy-en-Dunois, 28800,
Agissant en qualité d'Usufruitier,

Madame EXTRAT-IMBAULT Catherine,
Née le 24/06/1963 à Chartres (28), CHARTRES
Épouse de JEAN PIERRE EXTRAT,
Mariée sous le régime de Participation aux Acquis,
Le 27 Octobre 1990 à Neuville en Dunois,
Domiciliée 26, rue de Varize 28000, CHARTRES
Agissant en qualité de nu-proprétaire indivis,

Madame PERROT Marie-Laure,
Née le 16/06/1964 à Chartres (28), CHARTRES
Épouse de Pascal PERROT,
Mariée sous le régime de Participation aux Acquis,
Le 21 Juin 1986 à Neuville en Dunois,
Domiciliée 24, rue d'Amboise 28600, CHARTRES,
Agissant en qualité de nu-proprétaire indivis,

Madame BERRONIE Sophie,
Née le 02/07/1969 à Orléans (28),
Épouse de M. BERRONIE Henri Michel Marie,
Mariée sous le régime de la séparation de biens,
Le 01 Juin 2006 à Neuville en Dunois,
Domiciliée 4 bis, rue de Planchettes, école Prunelle 28140 Guillonville
Agissant en qualité de nu-proprétaire indivis,

Monsieur IMBAULT Gilles,
Né le 18/04/1971 à Orléans (28),
Époux de IMBAULT Marie-Anne,
Marié sous le régime de Participation aux Acquis,
Le 31 Août 2002 à Alluys,
Domicilié Gourville, 28800, Neuvy-en-Dunois,
Agissant en qualité de nu-proprétaire indivis,

Dûment habilité(e) à l'effet des présentes et signataire d'une promesse de bail emphytéotique en date du 04/09/2019 (« **la Promesse** »), transférée le 20/05/2022 à la société Parc éolien des Grandes Vallées, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers 69006 Lyon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484,



Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivantes :

Commune	Code postal	Lieu-dit	Section	N°	Surface
Neuville-en-Dunois	28800	Gourville	WA	0003	29ha91a05ca
Neuville-en-Dunois	28800	La Chena	WA	0004	17ha37a37ca
Neuville-en-Dunois	28800	La Chena	WA	0005	22ha48a28ca
Neuville-en-Dunois	28800	La Chena	WA	0006	9ha02a71ca
Neuville-en-Dunois	28800	La Chena	WA	0007	8ha34a05ca
Neuville-en-Dunois	28800	L'Ormaie	WA	0008	19ha40a52ca

Autorisons la société Parc éolien des Grandes Vallées, et toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens,

À réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment demande de déclaration préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an, d'autorisation d'exploiter, d'autorisation environnementale, de permis de construire d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses,

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessus définis ;

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature de la Promesse et pendant toute la durée de validité (initiale ou le cas échéant prorogée) de la Promesse.

Il est entendu entre les parties que la société Parc éolien des Grandes Vallées consultera l'Exploitant agricole et tiendra notamment compte des contraintes agricoles dans le cadre de la détermination de l'implantation définitive.

Déclarons avoir pris connaissance des conditions réglementaires dans lesquelles s'inscrivent ce projet, conditions qui ont été portées à ma connaissance dans le cadre de l'Article 13 de la Promesse concernant les conditions de remise en état de notre (nos) parcelle(s) susmentionnée(s) lors de l'arrêt définitif du parc éolien ;

Donnons notre accord sur les modalités de remise en état de notre (nos) parcelle(s) lors de la fin d'exploitation du parc éolien ;

Acceptons que la présente autorisation puisse être utilisée par la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre de ses demandes d'autorisations administratives, notamment celles relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE). Ladite autorisation pourra également être utilisée par toute société du groupe auquel la société Parc éolien des Grandes Vallées appartient au sens de l'article L233-3 du code de commerce qui viendrait à se substituer à la société Parc éolien des Grandes Vallées dans le cadre du développement du projet éolien susmentionné.



Fait le 26.07, à Gournelle

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

Propriétaires :	Exploitant :
IMBAULT-GILLES <i>Imbault</i>	EARC De Gournelle gérant IMBAULT-GILLES <i>Imbault</i>
IMBAULT-Marie Thérèse <i>Imbault</i>	
Beranie Sophie <i>Beranie</i>	
PERROT Marie Laure <i>Perron</i>	
EXTRAAT Catherine <i>Extraat</i>	